



## Commune de Carouge

Dans sa séance extraordinaire du 25 juin 2013, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000.- relatif à l'organisation d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant. D'annuler le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 1'215'000.- de la délibération 121-2010. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(DA81-2013)** Décision prise à l'unanimité.

D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant 101'894'972.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net CHF 98'114'972.—) aux charges et de CHF 101'943'150.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net de CHF 98'163'150.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 48'178.— ; De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 39 centimes ; De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 centimes ; D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2013 jusqu'à concurrence de CHF 7'607'104.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ; D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ; D'approuver les traitements de CHF 343'900.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 17'600.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 118'500.— (compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2012.

**(DA82A-2013)** Décision prise par 22 oui, 5 non et 2 abstentions.

Le délai pour demander un référendum expire le 16 septembre 2013.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :  
Anne Hiltbold